

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé Question écrite n° 35764

Texte de la question

M. Patrick Beaudouin interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le bilan du plan cancer, s'agissant plus particulièrement du dépistage. Le dépistage constituait le deuxième chapitre du plan, lancé en 2003, dont la Cour des comptes et le Haut conseil de la santé publique ont récemment dressé le bilan. Les progrès enregistrés dans ce domaine sont incontestables. Cependant les objectifs en termes de couverture n'ont pas été atteints. D'importantes disparités entre départements et de fortes inégalités sociales subsistent. Se pose également la question de l'articulation du dépistage individuel en médecine libérale et du dépistage organisé, voire de la pertinence du maintien de la coexistence de ces deux systèmes. Enfin, certains dépistages n'ont pas été inclus dans le plan (cancers de la prostate, du poumon). C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle envisage pour remédier à ces insuffisances.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la santé a été à l'initiative d'une généralisation d'un programme organisé de dépistage du cancer du sein à l'ensemble du territoire national. Depuis 2004, toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans se voient proposer une mammographie, avec deux incidences radiologiques, prise en charge à 100 % par l'assurance maladie tous les deux ans. Le taux de participation à ce programme est en progression, puisqu'il est évalué à 50,7 % en 2007 par l'Institut de veille sanitaire, contre 44 % en 2005. Parallèlement, un nombre important de femmes suivent un dépistage à titre individuel en dehors de ce programme. La couverture par mammographie de la population féminine ciblée est ainsi estimée à plus de 60 % par l'une ou l'autre de ces modalités. L'autorisation récente de la technologie numérique dans le programme devrait permettre d'inclure de nouveaux centres de radiologie ainsi qu'une augmentation de cette participation. Concernant, le dépistage organisé du cancer du côlon, ce programme a été généralisé à l'ensemble des départements au cours de l'année 2008. Il consiste à proposer aux hommes et femmes de 50 à 74 ans un test de recherche de sang occulte dans les selles. En cas de test positif, une coloscopie de dépistage est proposée au patient. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100 % par l'assurance maladie. La participation au dépistage organisé du cancer colorectal est estimée à 43 % pour 2007. Pour ces deux programmes organisés de dépistage, leur généralisation favorise la participation puisque l'ensemble de la population cible sera destinataire d'une invitation au cours des deux prochaines années. Enfin, deux grandes campagnes de communication pour le grand public, de formation et de communication pour les professionnels de santé autour des dépistages sont organisées une fois par an par l'Institut national du cancer afin d'informer les publics et les professionnels. Pour l'avenir, l'extension du dépistage organisé du cancer à d'autres localisations nécessite au préalable des preuves sur le bénéfice attendu en termes de morbidité/mortalité et leur faisabilité. Enfin, la lutte contre les inégalités d'accès aux dépistages et aux soins est identifiée comme une priorité pour les travaux d'élaboration du prochain plan de lutte contre le cancer, dont le rapport d'orientation élaboré par le professeur Jean-Pierre Grünfeld a été remis à la ministre chargée de la santé en février 2009.

Données clés

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE35764

Auteur: M. Patrick Beaudouin

Circonscription: Val-de-Marne (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 35764

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9906

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4687